

LEGISLATURE 2011 – 2016

PROCES-VERBAL no 02

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 14 septembre 2011 à 20 h 15
à la Maison Hugonin

Présidence : M. Eric Petitpierre

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal N° 35 de la séance du 29 juin 2011
2. Adoption du procès-verbal N° 1 de la séance d'installation du 30 juin 2011
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Assermentation des nouveaux conseillers
5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
 - 5.1. Développement de la motion de Mme Geneviève Pasche « Espaces réservés aux Associations »
 - 5.2. Développement du postulat de M. Michel Bloch « Du support papier au numérique »
 - 5.3. Développement de la motion de M. Gilbert Vernez « Extension des heures d'ouverture d'une salle de sports »
6. Préavis
 - 6.1. Préavis municipal N° 12/2011 – Autorisations et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2011-2016
 - 6.2. Préavis municipal N° 13/2011 – Renouvellement de la convention de collaboration avec Montreux-Vevy Tourisme et adaptation de la subvention
 - 6.3. Préavis municipal N° 14/2011 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 1'173'516.-- pour l'assainissement du réseau EU & EC et de l'infrastructure routière de l'avenue de la Condémine
 - 6.4. Préavis municipal N° 15/2011 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 2'479'879.-- pour l'assainissement du réseau EU & EC au Bourg-Dessous (Grand-Rue, rue du Temple, rue du Château, rue du Bourg-Dessous)
 - 6.5. Préavis municipal N° 16/2011 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 1'755'540.-- pour l'assainissement du réseau EU & EC et de l'infrastructure routière du chemin du Vallon (secteur compris entre la route de St-Maurice et l'avenue des Bosquet-de-Julie) et du chemin du Cèdre (secteur compris entre le chemin du Vallon et la Gare de Burier)
 - 6.6. Préavis municipal N° 17/2011 – Demande de crédit de Fr. 70'000.-- pour le financement de la procédure liée aux marchés publics en vue de l'agrandissement et la rénovation du Collège Courbet
 - 6.7. Préavis municipal N° 18/2011 – Arrêté d'imposition pour la période 2012 - 2013
7. Rapports
 - 7.1. Rapports de la commission (majorité et minorité) chargée d'étudier le préavis municipal N° 10/2011 – Demande de crédit de Fr. 120'000.-- pour le remplacement des fenêtres et du vitrage de la cage d'escaliers de l'immeuble Grand-Rue 56
 - 7.2. Rapports de la commission (majorité et minorité) chargée d'étudier le préavis municipal N° 11/2011 – Demande d'un crédit de Fr. 6'935'000.-- pour la réalisation d'un parking souterrain de 242 places à la place des Anciens-Fossés
8. Communications municipales
 - 8.1. Communication municipale N° 15/2011 – Compétences et prérogatives du Conseil communal et de la Municipalité
 - 8.2. Communication municipale N° 16/2011 – Réponse au postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser « Bâtiments communaux : ça va chauffer »
9. Propositions individuelles et divers

Appel

73 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Anthony Abbott – Sandra Biver – Michel Bonvoisin – Willy Bühlmann – Claude-Aimé Chevalley – Frédéric Glauser – Elisabeth Leimgruber – Claude-Alain Luy – Adrien Rime – Michel Sandoz – Anna Tobler – Jean-Pierre Zoller

M. le Président ouvre la séance en saluant toutes les personnes présentes. Il souhaite également la bienvenue à la presse, qu'il remercie d'avance de rapporter nos débats.

Ordre du jour

M. le Président indique qu'il y a lieu d'apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Au point 5, dépôt d'une interpellation de M. J.-Y. Schmidhauser. Dépôt également des titres d'une interpellation de M. G. Helbling et d'une motion de Mme Ch. Rithener, qui seront toutes les deux développées lors de la prochaine séance
- Le point 7.2. – Demande d'un crédit de Fr. 6'935'000.-- pour la réalisation d'un parking souterrain de 242 places à la place des Anciens-Fossés – est reporté à la prochaine séance, la commission ayant prévu de se réunir encore une fois
- Point 8.3., communication municipale no 17/2011 relative à l'annonce du départ de M. Marc-Etienne Chassot, chef des Services sociaux, et à la mise au concours du poste

Sur les bancs ont également été distribués deux papillons, l'un concernant la manifestation « A la manière de Courbet », l'autre relatif à « L'improvisable festival », deux manifestations qui se dérouleront fin septembre-début octobre à La Tour-de-Peilz

M. J.-Y. Schmidhauser indique qu'il déposera également, au point 5, le titre d'un postulat qui sera développé lors de la prochaine séance.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté tel que modifié.

1. Adoption du procès-verbal N° 35 de la séance du 29 juin 2011

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 29 juin 2011 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention)**, avec remerciements à son auteur.

2. Adoption du procès-verbal N° 1 de la séance d'installation du 30 juin 2011

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance d'installation du 30 juin 2011 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Bureau du Conseil communal

L'assemblée se lève afin d'observer un instant de silence à la mémoire de M. Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat décédé la semaine dernière, et de M. Marc-Henri Petitpierre, frère de notre président, décédé cet été. M. le Président tient à remercier la Municipalité pour son message de condoléances.

M. le Président présente les vœux de prompt rétablissement du Conseil à deux de nos collègues, M. Frédéric Glauser, victime d'une grave chute à vélo, et Mme Elisabeth Leimgruber, qui se trouve atteinte dans sa santé.

4. Assermentation des nouveaux conseillers

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire, les conseillers qui n'ont pas pu l'être lors de la séance d'installation du 30 juin 2011, à savoir :

- **M. Jean-Wilfrid FILS-AIME**, né le 26 décembre 1949 et domicilié au chemin du Gregnolet 31, membre du groupe démocrate-chrétien et Indépendants
- **M. François GROGNOZ**, né le 7 avril 1974 et domicilié au chemin des Bulesse 91, membre du groupe libéral-radical

- **M. Jean NERVI**, né le 14 mars 1943 et domicilié à l'avenue de Sully 89, membre du groupe de l'Union démocratique du centre
- **M. Serge OVERNEY**, né le 4 mai 1959 et domicilié à l'avenue des Baumes 14, membre du groupe socialiste

Mme Sandra Biver et M. Adrien Rime, absents ce soir, seront assermentés lors de la prochaine séance. M. le Président signale qu'il s'agit, conformément au règlement de notre Conseil, de l'ultime délai pour leur assermentation, faute de quoi les partis devront procéder à leur remplacement.

Il assermente également :

- **M. Yohan ZIEHLI**, né le 29 août 1993 et domicilié au chemin de la Doges 10, en remplacement de M. Daly Chéhab, membre du groupe de l'Union démocratique du centre, démissionnaire

5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

5.1. Développement de la motion de Mme Geneviève Pasche « Espaces réservés aux Associations »

Mme G. Pasche développe cette motion dont le texte est le suivant :

« Je constate que les besoins associatifs sont en constante évolution et ne sont actuellement pas pris en compte de manière significative par les services communaux concernés. Dès lors il paraît urgent d'envisager mettre en place à La Tour-de-Peilz, l'accès à une maison des associations.

Le souhait de voir prochainement se développer des objectifs en matière de culture, de prévention des incivilités, de développement de solidarités intergénérationnelles et d'intégration des étrangers seraient les bienvenus dans le centre ville.

Au vu d'une forme d'urgence, il paraît judicieux dans cette législature 2011-2016 d'engager une réflexion spécifique répondant aux points suivants :

1. Quelles sont les alternatives que la commune envisage afin de favoriser la rencontre de groupes et d'associations en des lieux fermés ?
2. Quels seraient, dans la commune, les locaux (école) susceptibles d'accueillir des groupes et des associations, en semaine et les week-ends ?
3. Dans quelle mesure la rénovation, la démolition et/ou la reconstruction de différents immeubles communaux et du déménagement de certains services communaux pourraient être affectés à moyen terme à des espaces de rencontre ?

C'est pourquoi je demande que la Municipalité présente une étude et un projet pour l'aménagement de lieux fermés de rencontre destinés aux activités des diverses associations communales. »

Mme G. Pasche précise qu'elle souhaite que cette motion soit renvoyée à une commission chargée d'étudier sa prise en considération.

La parole n'est plus demandée. Etant donné qu'un cinquième au moins de l'assemblée soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, cette motion est transmise à une commission ainsi composée :

| | | |
|---------------------|------------|---------------------------------------|
| <u>Présidence</u> : | UDC | Nicolas Masserey |
| <u>Membres</u> | PLR | Eric Mamin - Cédric Urech |
| | SOCIALISTE | Christiane Rithener - Marianne Keller |
| | PDC/Ind. | Anne Lachat Baechler |
| | VERTS | Geneviève Pasche |

5.2. Développement du postulat de M. Michel Bloch « Du support papier au numérique »

Le texte de ce postulat est le suivant :

« Le XXIème siècle est déjà, et sera toujours plus, celui de l'informatique, du numérique et du virtuel. Cette nouvelle ère s'impose dans tous les domaines de la vie quotidienne et de manière mondialisée.

Si les enfants et les jeunes des pays occidentaux jonglent avec une dextérité étonnante sur les différents supports numériques, aujourd'hui, même l'épicière burkinabé dans son petit village perdu, commande ses marchandises au moyen de son portable. Indéniablement, nous vivons dans l'ère du numérique, et

pourtant... !

Pourtant, nous avons toujours beaucoup de peine à utiliser efficacement les potentialités du numérique. Dans de nombreuses administrations et entreprises, les documents sont toujours archivés en version papier et informatique. Bien souvent les documents et nombreux mails sont systématiquement imprimés, ce qui implique du travail, du temps, de l'énergie et de l'argent.

L'objectif de ce postulat est d'inviter la Municipalité à étudier la mise en forme informatique et interface web afin que les conseillers communaux qui le désirent, puissent disposer de l'ensemble des documents distribués par poste, sous forme numérique, avec login et mot de passe, et classés selon une même logique que l'enveloppe postale.

La dernière version du site internet de la Commune est nettement plus conviviale que la précédente et largement documentée. On y trouve déjà l'ensemble des documents du Conseil qui sont publics. Toutefois, ils sont classés dans un ordre peu logique en regard de l'activité d'un conseiller communal et le module de recherche est inefficace pour retrouver un document spécifique. Les documents sont organisés en dossiers thématiques tels que préavis, PV, communications, motions-postulats-interpellations, ce qui est nécessaire mais pas suffisant. Il manque l'ordre chronologique des séances. A ce titre, la ville de Nyon a mis en place un système simple et très efficace pour les membres du conseil communal.

Par ailleurs, les impressions des documents adressés et imprimés pour les 85 conseillers communaux plus les 45 tiers qui reçoivent également ces documents, représentent par année, 85'000 photocopies (10'000.-),

fr. 4'500.- de frais d'envoi et environ 200 heures de travail administratif (env. 7'000.-). Soit plus de fr. 1'200.- par conseiller sur une législature. Ceci sans compter les espaces mobilisés et le temps nécessaire pour le stockage et l'archivage de ces nombreux documents dans les 85 appartements des conseillers (source : greffe municipal).

Aujourd'hui, un lieu d'archivage numérique unique, avec des documents bien classés et des fonctions de recherche efficaces, devrait satisfaire le plus grand nombre. Toutefois, cette proposition doit laisser le choix au conseiller communal d'opter soit pour l'envoi standard papier comme actuellement, soit pour l'envoi courriel et l'accès numérique ou encore les deux options en parallèle.

Pour ceux qui choisiraient la version uniquement numérique et compte tenu des économies qu'ils procureraient à la Commune, une contribution financière de cette dernière pourrait permettre de participer à l'achat d'une tablette ou d'un pc portable. Des accès wifi dans les différentes salles de séance doivent compléter le dispositif. Sans que ce soit l'objet de ce postulat, cette nouvelle offre devrait stimuler notre administration dans l'étude et la mise en œuvre d'une gestion électronique des documents (GED ou workflow). Une fois en fonction, la gestion devient plus efficace, moins chronophage, plus écologique et plus économique, par conséquent gagnante sur tous les tableaux.

Pour la prise en considération de ce postulat, son auteur souhaite qu'il passe par l'examen d'une commission ad hoc. »

M. M. Bloch constate que l'enveloppe relative à la séance de ce soir contenait pas moins de 82 feuilles A4, totalisant 125 photocopies, dont 22 en couleurs. Multiplié par 85 conseillers, plus 45 tiers qui reçoivent également ces documents, cela représente plus de 16'000 photocopies et 10'000 feuilles A4, soit quatre gros cartons de 2'500 feuilles. Le tout pour une seule séance ! En regardant de plus près la façon de dupliquer ces documents, recto-verso ou pas, il aurait été aisé d'économiser plus de 1'800 feuilles.

Ce petit décompte illustre les quantités énormes de paperasse que génère notre système démocratique. Si nous pouvons être fiers du modèle démocratique suisse, il est certainement possible de réaliser, dans son fonctionnement, des économies en termes financiers, humains, de ressources, de temps et d'espace. C'est dans ce sens que le postulant propose à la Municipalité d'étudier une mise en forme informatique des documents du Conseil, semblable à l'enveloppe du Conseil (chronologique), avec un archivage complet et structuré, lequel permettrait à chaque conseiller de retrouver facilement une motion, un préavis ou un rapport rédigé il y a deux législatures et, par la même occasion, de ne pas se sentir coupable d'avoir mis au papier des kilos de documents des années passées pour libérer un espace précieux pour la législature à venir.

Cette offre numérique, utile aussi bien au pouvoir délibérant qu'à la Municipalité et à l'administration, permettrait aussi à ceux qui le souhaitent de se libérer du papier pour utiliser leur portable ou une tablette, ceci moyennant quelques aménagements de connexion Wifi dans différentes salles de la Commune. Cette évolution doit évidemment pouvoir s'opérer dans la plus complète liberté de choix de chaque conseiller. Celui qui veut conserver l'option papier actuelle la conserve, celui qui veut uniquement l'option numérique la choisit et celui qui veut les deux peut aussi se déterminer dans ce sens. Il remercie donc le Conseil pour la prise en considération de ce postulat et se réjouit des discussions qui pourront avoir lieu à ce sujet en commission.

La parole n'est plus demandée. Etant donné qu'un cinquième au moins de l'assemblée soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, ce postulat est transmis à une commission ainsi composée :

| | | |
|---------------------|------------|-------------------------------|
| <u>Présidence</u> : | PDC/Ind. | Jean-Pierre Schwab |
| <u>Membres</u> | PLR | Raoul Baud - Cédric Urech |
| | SOCIALISTE | Michel Bloch - Richard Sendra |
| | UDC | Sandra Martin |
| | VERTS | Roberto Carbonell |

5.3. Développement de la motion de M. Gilbert Vernez « Extension des heures d'ouverture d'une salle de sports »

Le texte de cette motion est le suivant :

« La Municipalité peut-elle envisager d'étudier l'ouverture d'une salle de sports le soir en fin de semaine, et pendant les vacances scolaires ?

La question est posée, parce que l'ouverture d'une salle permet de canaliser l'envie ou le besoin de bouger parmi de jeunes personnes, adolescentes ou adolescents, et notamment ceux et celles qui ne sont pas affiliés à une société sportive.

A ma connaissance, les communes de Nyon et Lausanne ont instauré ce mode de faire, qui implique évidemment une organisation judicieuse.

L'offre n'est pas identique dans les deux localités ; cependant les renseignements écrits, que j'ai obtenus, me donnent la certitude que ce type d'action répond, répondrait de façon adaptée à la demande de jeunes en manque d'occupation pendant leur période de loisirs ou de congés. Si la motion est retenue, je souhaite une large information sur les heures d'ouverture.

Par ailleurs la liste des activités sportives proposées par le Service "sports + jeunesse" à Vevey, est certes étoffée ; et les salles de sports à La Tour-de-Peilz sont très occupées en semaine, actuellement.

Cependant mon intervention peut être qualifiée de complémentaire et différente à l'offre existant à Vevey.

Il s'agit d'offrir la possibilité aux adolescents ou jeunes personnes d'utiliser une salle de sports et de leur proposer une alternative à la rue. Je précise qu'un libre-service n'entre pas du tout en ligne de compte.

Je demande que la Municipalité donne la possibilité d'ouvrir une salle de sports les week-ends et pendant les vacances scolaires. »

M. G. Vernez remarque que cette motion est similaire au texte de l'interpellation qu'il avait présentée il y a de cela quelques temps. Il rappelle que des activités semblables existent déjà à Yverdon, Lausanne ou Nyon. Si cette motion est acceptée, elle sera contraignante pour la commune, puisqu'il faudra qu'il y ait une salle libre et qu'un responsable soit présent au moment des activités, mais aussi pour les usagers, qui devront se conformer à des règles d'utilisation. L'ouverture d'une telle salle serait plutôt réservée à la période froide ou par temps de pluie. Il s'agit d'offrir la possibilité aux adolescents ou jeunes personnes d'utiliser une salle de sports et de leur proposer une alternative à la rue. Un libre-service n'entre pas du tout en ligne de compte. Il demande que la Municipalité donne la possibilité d'ouvrir une salle de sports les week-ends et pendant les vacances scolaires. Il a préparé un petit document, qui complète sa motion, et qu'il désire remettre aux commissaires qui seront nommés si sa motion est prise en considération. Il précise enfin qu'il souhaite que cette motion soit renvoyée à une commission chargée d'étudier sa prise en considération.

La parole n'est plus demandée. Etant donné qu'un cinquième au moins de l'assemblée soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, cette motion est transmise à une commission ainsi composée :

| | | |
|---------------------|------------|-------------------------------|
| <u>Présidence</u> : | VERTS | Emmanuelle Wyss |
| <u>Membres</u> | PLR | François Grognuz - Kurt Egli |
| | SOCIALISTE | Gilbert Vernez - Sylvie Conod |
| | UDC | Alice Voellmy |
| | PDC/Ind. | Jean-Wilfrid Fils-Aimé |

5.4. Interpellation de M. Jean-Yves Schmidhauser intitulée « Troisième correction du Rhône et Domaine du Fort sur la commune de Noville »

M. J.-Y. Schmidhauser annonce le dépôt, lors de la prochaine séance, d'un postulat intitulé « La Tour-de-Peilz : du soleil à revendre ». Il développe ensuite son interpellation, soutenue réglementairement, dont

le texte est le suivant :

« Canalisé à la fin du XIX^e siècle, le Rhône a subi une deuxième correction entre 1930 et 1960. Or ces différents travaux ne répondent plus aux objectifs actuels de sécurité, comme l'ont montré les inondations de 2000. L'Etat du Valais, avec l'accord du canton de Vaud et de la Confédération, a donc projeté de nouveaux aménagements.

En octobre 2006, soit il y a près de 5 ans, notre Conseil avait pris en considération le postulat de Monsieur Alain Grangier « Domaine de Noville du patrimoine au fardeau ». Mais qui, jusqu'à ce jour, est resté sans suite.

Dans sa communication 2/2011 du 16 février 2011, la Municipalité informait le Conseil que de nouvelles variantes seraient proposées.

A la connaissance de l'interpellateur, la dernière variante proposée tient désormais compte des cartes de dangers naturels établies en 2005 selon les recommandations fédérales. Par exemple, la réalisation d'un delta doit être initiée à l'embouchure, soit à l'arrivée du fleuve dans le Léman; le projet est actuellement mis en consultation et se réalisera d'ici quelques années.

Malheureusement pour La Tour-de-Peilz, ce nouveau delta va réduire le Domaine du Fort d'environ deux tiers de sa surface. D'autre part, la "maison-refuge" deviendra inaccessible et sera probablement détruite. C'est pourquoi je me permets de poser les questions suivantes:

1. La Municipalité est-elle informée de cette dernière variante proposée et, dans l'affirmative, quelle est sa position ?
2. Dans la mesure où cette dernière variante ne laisse que peu d'espoir de pouvoir maintenir l'affectation du Domaine (notamment le bâtiment actuel), la Municipalité a-t-elle évalué l'opportunité de négocier avec l'Etat de Vaud un échange de terrain ?
3. La destruction du bâtiment du fort ne pourrait-elle pas être avantageusement compensée par une mise en valeur de nos alpages, en les rendant notamment accessibles au public.

Si aucune décision n'est prise à ce jour, et dans la mesure où la vente éventuelle du Fort est de la compétence de notre Conseil, j'invite la Municipalité à associer ce Conseil à sa réflexion sur le sujet, en poursuivant le principe de la table ronde qu'elle avait annoncé au dépôt du postulat de M. Alain Grangier. Je remercie la Municipalité de répondre à la présente interpellation par une communication écrite. »

M. le Syndic précise qu'au mois d'avril de cette année, la Municipalité a adressé un courrier au Canton demandant de manière formelle et officielle à l'Etat qu'il intègre dans son projet la problématique des compensations prévues pour notre commune et le financement du déplacement du refuge du Fort ou un échange de terrain. Une séance est prévue le 27 septembre prochain avec le Canton et les différents partenaires concernés. La Municipalité n'a toujours pas reçu de réponse de l'Etat, ni même d'accusé de réception, mais il va de soi qu'elle ne manquera pas de faire valoir les droits de la commune dans ce dossier.

La parole n'étant plus demandée, **le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

- 5.5. M. le Président annonce le dépôt par M. G. Helbling, lors de la prochaine séance, d'une interpellation intitulée « Financement du traitement des déchets urbains ».
- 5.6. M. le Président annonce le dépôt par Mme Ch. Rithener, lors de la prochaine séance, d'une motion intitulée « A La Tour-de-Peilz ou dans la région, un skatepark pour nos jeunes : concrétisons leurs souhaits ».

6. Préavis

- 6.1. Préavis municipal N° 12/2011 – Autorisations et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2011-2016

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission des finances.

- 6.2. Préavis municipal N° 13/2011 – Renouvellement de la convention de collaboration avec Montreux-Vevey Tourisme et adaptation de la subvention

M. le Président remarque que le préavis en question n'a toujours pas été transmis aux conseillers.

M. le Syndic indique que ce dossier concerne les trois communes de Vevey, Montreux et La Tour-de-Peilz. Etant donné que la prochaine séance de notre Conseil est fixée début novembre et qu'il n'y aura donc

pas de séance au mois d'octobre, il est nécessaire de nommer d'ores et déjà cette commission qui pourra ainsi siéger dès que le préavis sera connu et la date de la commission fixée.

Mme G. Pasche trouve qu'il n'est pas très agréable de devoir nommer des commissaires sans savoir exactement de quoi l'on parle. Il est indispensable que les groupes disposent des documents nécessaires avant de nommer leurs représentants. De même, dans le dossier du parking de la Place des Anciens-Fossés, il est impossible de prendre du recul et d'intégrer les informations nécessaires à la prise de décision quand on reçoit cinquante pages le jour même de la commission ! Pour une meilleure efficacité, elle souhaite donc que les délais soient mieux respectés.

La parole n'étant plus demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

| | | |
|---------------------|------------|-------------------------------|
| <u>Présidence</u> : | PLR | Kurt Egli |
| <u>Membres</u> : | PLR | Rita Schyrr |
| | SOCIALISTE | Nicole Rivet - Gilbert Vernez |
| | UDC | Jean Nervi |
| | PDC+Ind. | Roland Chervet |
| | VERTS | Gérald Helbling |

- 6.3. Préavis municipal N° 14/2011 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 1'173'516.-- pour l'assainissement du réseau EU & EC et de l'infrastructure routière de l'avenue de la Condémine
- 6.4. Préavis municipal N° 15/2011 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 2'479'879.-- pour l'assainissement du réseau EU & EC au Bourg-Dessous (Grand-Rue, rue du Temple, rue du Château, rue du Bourg-Dessous)
- 6.5. Préavis municipal N° 16/2011 – Demande d'un crédit de construction de Fr. 1'755'540.-- pour l'assainissement du réseau EU & EC et de l'infrastructure routière du chemin du Vallon (secteur compris entre la route de St-Maurice et l'avenue des Bosquet-de-Julie) et du chemin du Cèdre (secteur compris entre le chemin du Vallon et la Gare de Burier)

La parole n'étant pas demandée, ces trois objets sont renvoyés à une seule et même commission ainsi composée :

| | | |
|---------------------|------------|-------------------------------|
| <u>Présidence</u> : | SOCIALISTE | Etienne Balestra |
| <u>Membres</u> : | PLR | Patrice Wenger - Cédric Urech |
| | SOCIALISTE | Michel Bloch |
| | UDC | Nicolas Masserey |
| | PDC+Ind. | Jacques Devenoge |
| | VERTS | Gérald Helbling |

- 6.6. Préavis municipal N° 17/2011 – Demande de crédit de Fr. 70'000.-- pour le financement de la procédure liée aux marchés publics en vue de l'agrandissement et la rénovation du Collège Courbet

M. O. Martin constate que cette demande de crédit concerne le financement de la procédure liée aux marchés publics pour l'agrandissement et la rénovation du Collège Courbet. Sauf erreur de sa part, les trois préavis relatifs à l'assainissement du réseau EU & EC, pour lesquels le Conseil vient de nommer une commission, font eux aussi l'objet d'une procédure liée aux marchés publics. Il n'y a pourtant pas eu de demande de crédit. Pour quelles raisons ?

M. le Président estime que cette question devrait être traitée par la commission.

La parole n'étant plus demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

| | | |
|---------------------|------------|--|
| <u>Présidence</u> : | UDC | Richard Voellmy |
| <u>Membres</u> : | PLR | Alain Grangier - Patrice Wenger |
| | SOCIALISTE | Jean-Yves Schmidhauser – Raphaël Onrubia |
| | PDC+Ind. | Margareta Brüssow |
| | VERTS | Philippe Sauvain |

- 6.7. Préavis municipal N° 18/2011 – Arrêté d'imposition pour la période 2012 - 2013

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission des finances.

7. Rapports

7.1. Rapports de la commission (majorité et minorité) chargée d'étudier le préavis municipal N° 10/2011 – Demande de crédit de Fr. 120'000.-- pour le remplacement des fenêtres et du vitrage de la cage d'escaliers de l'immeuble Grand-Rue 56

Rapporteur (rapport de majorité) : M. Cédric Urech

Rapporteur (rapport de minorité) : M. Jean-Yves Schmidhauser

M. O. Martin remarque que les commissaires minoritaires souhaitent que l'on étudie l'isolation périphérique du bâtiment en parallèle avec le changement des fenêtres, ce qui n'est pas prévu dans le préavis. Dans le rapport de minorité, il est dit que les travaux de changement des fenêtres sont liés techniquement aux travaux d'isolation de la façade, à tel point que si ces derniers ne sont pas réalisés simultanément aux changements de vitrage, ils ne pourront pas être exécutés ultérieurement sans devoir procéder à une nouvelle adaptation des fenêtres, ce qui serait économiquement et techniquement incohérent. En d'autres termes, ne pas exécuter ces travaux simultanément reviendrait soit à renoncer pour une longue période à tous travaux d'isolation du bâtiment, soit à procéder à un nouveau changement de vitrages au moment de l'exécution des travaux d'isolation. Cela n'est pas tout à fait exact et différentes solutions existent pour résoudre ce problème. Il est en effet techniquement possible de prévoir des rebords de fenêtres suffisamment larges qui permettent une isolation ultérieure, sans que cela ne coûte plus cher. Pour ce qui est de l'étage où les vitres ont déjà été changées, il existe des isolations d'embrasure qui ont déjà un profilé qui s'adapte sur les fenêtres. Il trouve donc dommage de remettre en question tout le préavis simplement à cause de points qui peuvent être réglés très simplement. Il n'est pas possible de faire un amendement sur les conclusions du rapport pour préciser ces modifications techniques. Il propose donc que l'on change les fenêtres comme prévu dans le préavis, en prévoyant toutefois des rebords suffisamment grands pour éventuellement isoler les façades plus tard, sans coût supplémentaire et sans devoir changer à nouveau les vitrages.

M. J.-Y. Schmidhauser relève que cette question de la simultanéité des travaux avait déjà été longuement discutée lors d'une autre commission, s'agissant d'un autre immeuble. Il n'a jamais été fait mention de la possibilité qui existe de prévoir à l'avance des fenêtres dimensionnées pour une isolation ultérieure. Il se dit tout à fait favorable à la proposition qui est faite, tout le monde étant conscient de la nécessité de changer ces vitrages. Le problème était de ne pas faire le travail sans avoir une vision globale par rapport à cet immeuble, dont l'état nécessitera un jour de gros travaux, et sans avoir une vision qui soit cohérente par rapport à la rénovation des immeubles propriétés de la commune. Nous avons un important devoir d'exemplarité et nous nous devons de suivre une ligne claire, ce qui ne semblait pas être le cas ici. Les commissaires minoritaires n'avaient aucune objection quant aux travaux en tant que tels et, s'il existe des solutions techniques, ils se disent donc tout à fait prêts à adhérer à ce préavis, quitte à procéder à l'isolation des façades plus tard.

Mme T. Aminian, municipale, rappelle que l'immeuble Grand-Rue 56 est âgé de 78 ans. Il ne présente aucun intérêt architectural, mais offre toutefois une surface commerciale, un cabinet médical et quatre logements à des prix très intéressants pour des familles. L'état locatif se monte à environ fr. 94'500.--. Dès 1993, des travaux de réfection ont été engagés, à hauteur de fr. 530'000.--, afin d'améliorer la qualité de vie des locataires. Une amélioration de l'enveloppe thermique du bâtiment nécessiterait une rénovation lourde, dont le coût se chiffre à fr. 450'000.-- environ. L'emplacement de cet immeuble dans un ensemble de bâtiments contigus rend difficile une comparaison avec le bâtiment Béranges 74. Le remplacement des fenêtres et du vitrage de la cage d'escaliers est une nécessité et un besoin afin d'améliorer de la qualité de vie des habitants de l'immeuble, ceci pour un coût raisonnable de fr. 120'000.--.

Au vu de tous ces éléments, la Municipalité a fait un choix. Un choix qui respecte non seulement sa récente prestation de serment, qui l'engage à l'entretien correct du patrimoine communal dans le respect des principes de bonne gouvernance, mais aussi son souci du bien-être des locataires de nos immeubles. Dès lors, elle demande au Conseil de rejeter le rapport de minorité et d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux présentés dans le préavis, en tenant compte des conseils avisés de M. O. Martin.

M. J.-Y. Schmidhauser demande si le fait de « tenir compte des conseils » signifie que la Municipalité accepte l'idée de la proposition technique de M. O. Martin de dimensionner les fenêtres de telle manière à pouvoir, cas échéant, procéder à l'isolation ultérieure des façades. S'il y a effectivement cet engagement de la part de la Municipalité, le rapport de minorité n'a alors plus de sens. La Municipalité dit qu'elle

tiendra compte de ces conseils, sans toutefois promettre de le faire. Pourrait-elle être plus précise ?

M. le Syndic pense que l'on peut considérer la remarque de M. O. Martin comme un vœu de la commission que la Municipalité examinera, notamment sous l'angle des conséquences financières. Si ces travaux restent dans le cadre financier du préavis, on peut tout à fait imaginer de le faire, ou alors la Municipalité pourrait revenir devant le Conseil par le biais d'une communication municipale.

M. O. Martin précise qu'il n'y aura aucune incidence au niveau du coût. Il s'agit simplement d'une question de prise de mesures au moment de la commande des fenêtres.

M. J.-Y. Schmidhauser se dit extrêmement hésitant quand il voit le sort réservé aux différents vœux émis lors de la dernière législature. Mais il faut laisser une chance à la nouvelle municipalité. Il se dit convaincu qu'elle saura tenir compte de cette demande. Les commissaires minoritaires retirent donc leur rapport.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées, à une large majorité (un avis contraire et huit abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal no 10/2011 du 29 juin 2011,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux de changement des fenêtres du bâtiment sis à la Grand-Rue 56, ainsi qu'à procéder à la mise en place d'un matelas isolant thermique en laine de pierre sur la dalle des combles, en secteur de charpente froide;
2. d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 120'000.-- (hausses légales réservées), à prélever par le débit du compte n° 9123.003.00 "Bâtiment Grand-Rue 56, fenêtres";
3. d'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit par le compte n° 9282.001.00 "Dépenses et investissements futurs" doté à ce jour de Fr. 15'935'800.--;
4. de financer cet investissement par la trésorerie courante.

7.2. Rapports de la commission (majorité et minorité) chargée d'étudier le préavis municipal N° 11/2011 – Demande d'un crédit de Fr. 6'935'000.-- pour la réalisation d'un parking souterrain de 242 places à la place des Anciens-Fossés

Cet objet est reporté à la séance du 2 novembre 2011.

8. Communications municipales

- 8.1. Communication municipale N° 15/2011 – Compétences et prérogatives du Conseil communal et de la Municipalité
- 8.2. Communication municipale N° 16/2011 – Réponse au postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser « Bâtiments communaux : ça va chauffer »
- 8.3. Communication municipale N° 17/2011 – Annonce du départ de M. Marc-Etienne Chassot, chef des Services sociaux, et mise au concours du poste

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

9. Propositions individuelles et divers

Mme M. Adank a eu, durant l'été, l'occasion de participer à deux événements organisés dans notre commune, à savoir la Fête de la Jeunesse et les célébrations du 1er Août. Elle a remarqué, lors de ces festivités, que l'on utilisait toujours de la vaisselle et quantité de gobelets en plastique jetables. Or, dans de nombreuses manifestations, en Suisse ou à l'étranger, on privilégie maintenant l'utilisation de vaisselle compostable et surtout de gobelets et tasses consignés, lavables, réutilisables et recyclables. Il s'agit-là d'une possibilité de limiter les déchets et d'une opportunité d'être plus soigneux avec notre environnement. Elle constate par ailleurs qu'un grand nombre de personnes jetaient leurs bouteilles en PET ou leurs canettes en aluminium

dans les sacs à poubelles placés en bout de tables, en raison du nombre insuffisant de points de récolte sur les lieux de fête. Elle demande donc si la Municipalité entend se pencher sur cette question et si elle peut prendre des mesures afin d'améliorer la situation.

M. le Syndic répond que la Municipalité étudiera la question et fera prochainement une communication au Conseil à ce sujet, notamment au sujet des implications financières que l'utilisation de ce type de vaisselle pourrait peut-être déjà avoir sur le budget 2012 de la commune.

M. G. Vernez rappelle que le comité d'initiative Rives du lac a gagné une bataille en votation populaire communale en novembre 2010. Malgré le préavis négatif des corps constitués, une majorité de Boélands s'est en effet déclarée en faveur d'un cheminement au bord du lac, en direction de Montreux.

Le comité Rives du lac se mue aujourd'hui en association, afin de mieux promouvoir la création d'un passage pédestre en conformité avec le plan directeur des rives du lac Léman. Une association aura de fait plus de poids juridique et politique qu'un simple comité.

Il rappelle que le même jour que la votation sur les rives du lac se déroulait un scrutin fédéral relatif à une loi sur les étrangers, sujet de votation dont le Conseil fédéral recommandait le rejet mais qui fut finalement accepté par le peuple. Deux jours après cette votation, une Conseillère fédérale invitait les initiants vainqueurs de cette votation à une table ronde... Le comité Rives du lac tient à exprimer son étonnement, sa tristesse même, de n'avoir jamais pu exprimer de vive voix à la Municipalité ses souhaits, son point de vue relatifs aux démarches à faire et à l'aménagement du futur passage riverain. Il a reçu il est vrai quelques assurances et une prochaine réunion, à la date non encore fixée, devrait enfin avoir lieu.

Il souhaite également revenir sur une intervention municipale datant de février 2011 et protocolée dans le procès-verbal no 32. La Municipalité tenait à rappeler que la gestion du dossier « aménagement d'un passage pédestre au bord du lac » relevait de sa compétence, qu'elle était ouverte à la discussion, mais qu'elle n'entendait pas faire de la cogestion. Le comité d'initiative, aujourd'hui dissout, compte dans ses rangs suffisamment de politiciens expérimentés qui savent parfaitement quels sont les droits des uns et des autres. Lors de la campagne, les initiants n'ont d'ailleurs pas cessé d'affirmer que c'est la Municipalité qui gère ce dossier. La nouvelle association de défense d'un cheminement riverain ne veut donc aucunement se substituer aux prérogatives de la Municipalité. Son rôle sera simplement de veiller à ce que la volonté populaire soit respectée, dans les meilleurs délais et dans l'esprit de l'initiative.

M. M. Bloch indique qu'en attendant que la commune de La Tour-de-Peilz subventionne l'achat de vélos électriques, il sera possible de découvrir ce samedi, sur la place du Marché à Vevey, toutes les nouveautés en matière de véhicules électriques. Une bourse aux vélos sera également organisée sous la Grenette.

M. F. Donatantonio annonce que la Commission des finances souhaite participer aux séances des commissions chargées d'étudier les préavis 14/2011, 15/2011 et 16/2011, et d'être conviée aux commissions 13/2011 et 17/2011 lorsque les dates et heures des séances seront connues.

M. G. Vernez remarque que, sous l'impulsion des deux précédentes municipalités, cinq servitudes de passages publics réservés notamment aux piétons ont été inscrites au Registre foncier. Cinq passages ont donc été créés ou sont en passe d'être aménagés. Un de ces cheminements sera aménagé sur le terrain des anciennes serres Brunner. Une autre servitude, pas très connue, est située au-dessus du chemin du Vallon, au haut de la route de Chailly en direction de Clarens, et permet de franchir le ruisseau de la Maladaire. Ces servitudes offrent une appréciable extension du domaine public en faveur de tous. Il se plaît à relever que la mise à l'enquête de ces cinq servitudes n'a, à sa connaissance, pas soulevé de polémique. Il n'a pas entendu dire que la propriété privée était bafouée ou qu'il y avait une atteinte à la tranquillité ou à l'intimité de certaines personnes.

M. G. Chervet relève qu'il est normal qu'il n'y ait pas eu d'oppositions étant donné que, jusqu'à preuve du contraire, il n'y a pas de mise à l'enquête pour la constitution de servitudes.

M. D. Stauber intervient au sujet de la gare de La Tour-de-Peilz et souhaite poser trois questions à la Municipalité :

- Peut-elle confirmer que les travaux d'aménagement de la gare commenceront finalement début 2012 ?
- Est-ce qu'une salle d'attente sera disponible sur le quai no 1 cet automne et l'hiver prochain ?
- La Municipalité envisage-t-elle une intervention à ce sujet auprès des CFF ?

Il en profite pour remercier les services communaux et les jardiniers qui embellissent notre ville, en

particulier la gare et ses alentours.

Mme N. Rimella, municipale, indique que l'enquête publique concernant la gare de La Tour-de-Peilz est terminée. Le permis de construire a été délivré, mais le planning des travaux est en discussion auprès des CFF. Cela ne dépend donc pas de la Municipalité. Les CFF ont abandonné l'idée d'un abri en béton sur la voie nord. Celui-ci sera remplacé par un abri en verre, identique à celui de la gare de Burier. La salle d'attente côté sud sera elle aussi remplacée par un abri en verre. Il est également prévu de rehausser les quais. Pour ce qui est de l'utilisation de la salle d'attente durant l'hiver prochain, elle se renseignera et fera une communication au Conseil lors de la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21 h 15.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

E. Petitpierre

C. Dind